



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 2 mars 2020 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes Francine Drouin, Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, MM. Michel Champagne, Alexandre Dubuc-Ringuette, et Louis Tapp conseillers, formant quorum sous la présidence de M. Dave Lachance, maire. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Dave Lachance, maire, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020
4. Correction à apporter à la liste des comptes de janvier 2020
5. Adoption des comptes de février 2020
6. Reconduction du mandat à la firme comptable Blanchet Vachon s.e.n.c.r.l.
7. Service incendie : embauche de Samuel Brien, pompier volontaire
8. Vente pour non-paiement de taxes municipales : transmission à la MRC d'Appalaches de la liste des propriétés visées
9. Achat de produits pour le traitement de l'eau potable
10. M. Claude Bosa : demande d'autorisation à la CPTAQ
11. Fête nationale du Québec
12. Travaux publics
 - 12.1 Achat pierre 1 à 2 pouces pour les remous printaniers
 - 12.2 Transport pour retour du souffleur Ford
13. Comités des élus
14. Correspondance du maire
 - 14.1 Formations à venir (élus, employés municipaux)
15. Période de questions
16. Affaires nouvelles
17. Levée de l'assemblée

2020-03-046

Il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. **Adopté.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2020 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2020-03-047

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2020. **Adopté.**

4. CORRECTION A APPORTER A LA LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les élu(e)s que le montant de de 11 967,76 \$ payable aux Remorques du Nord doit être soustrait des dépenses, puisque ce montant réfère à des réparations du Western Star 2019, et que cette dépense sera assumée par l'assureur. Ainsi, le grand total des dépenses de janvier 2019 aurait dû se lire 116 227,62 \$.

2020-03-048

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'accepter la correction à la liste des comptes de janvier 2020 tel que décrite. **Adopté.**

5. ADOPTION DES COMPTES DE FEVRIER 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des fonds nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 66 732,26 \$ est déboursé à même le fonds général ;



N° de résolution
ou annotation

2020-03-049

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 29 février 2020 inclusivement, pour un montant de 66 732,26 \$. **Adopté**

6. RECONDUCTION DU MANDAT A LA FIRME COMPTABLE BLANCHET VACHON S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE la Municipalité désire reconduire l'entente avec la firme Blanchet-Vachon s.e.n.c.r.l. pour réaliser l'audit des états financiers et le rapport à Recyc-Québec de la Municipalité pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE Blanchet-Vachon s.e.n.c.r.l. a présenté au directeur général les tarifs suivants avant TPS et TVQ pour l'année 2020 :

- Rapport financier et taux global de taxation : 7 075 \$
- Mandat Recyc-Québec et rapport d'impôt : 790 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de confier à Blanchet-Vachon s.e.n.c.r.l. l'audit des états financiers et le rapport à Recyc-Québec de la Municipalité pour l'année 2020 aux tarifs précédemment précisés. **Adopté.**

7. SERVICE INCENDIE : EMBAUCHE DE SAMUEL BRIEN, POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE le service incendie a besoin de pompiers volontaires additionnels afin de consolider son équipe ;

ATTENDU QUE M. Samuel Brien a manifesté son intérêt pour devenir pompier volontaire ;

2020-03-050

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de procéder à l'engagement M. Samuel Brien à titre de pompier volontaire. **Adopté.**

8. VENTE POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES : TRANSMISSION A LA MRC DES APPALACHES DE LA LISTE DES PROPRIETES VISEES

ATTENDU QUE tout propriétaire d'un immeuble doit acquitter le coût des taxes foncières annuellement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1), le secrétaire trésorier doit préparer et présenter aux élus municipaux un état des propriétaires n'ayant pas payé leurs taxes municipales et scolaires depuis 3 ans;

2020-03-051

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'autoriser le secrétaire trésorier à préparer et à transmettre à la MRC des Appalaches le nom des propriétaires n'ayant pas payé leurs taxes municipales et scolaires depuis 3 ans, la somme totale des taxes municipales dues à la municipalité et des taxes scolaires dues à la Commission scolaire ;
- d'autoriser la MRC des Appalaches à entreprendre les procédures nécessaires à la vente des propriétés; et d'inclure les frais municipaux à ajouter au dossier de la vente;
- d'autoriser le maire ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à représenter la municipalité et à signer tous les documents visés par la vente le cas échéant. **Adopté.**

9. ACHAT DE PRODUITS POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le besoin en divers produits requis au traitement de l'eau potable du village ;

2020-03-052

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Tapp et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de produits au montant de 1 339 \$ taxes en sus auprès du fournisseur VEOLIA. **Adopté.**

10. DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ PAR M. CLAUDE BOSA

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de la demande qui sera présentée à la CPTAQ par M. Claude Bosa concernant le lot 4 545 155 de 76,4 hectares, propriété située sur le rang 11 de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE M. Claude Bosa désire procéder à la division de deux lots, soit le lot 4 545 155 situé dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, et le lot 4 544 430 situé dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ;



2020-03-053

N° de résolution
ou annotation

2020-03-054

2020-03-055

2020-03-056

2020-03-057

ATTENDU QUE l'autorisation demandée est conforme avec la réglementation municipale de Saint-Pierre-de-Broughton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande d'autorisation qui lui est adressée par M. Claude Bosa. Adopté.

11. FETE NATIONALE DU QUEBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite souligner la Fête nationale du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir une programmation locale de la Fête nationale du Québec avec l'appui du Mouvement national des Québécoises et Québécois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de présenter une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020, et d'autoriser le directeur général, M. Alain Paré, à signer tous documents relatifs à la présentation de cette demande.

Adopté.

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1 AUTORISATION D'ACHAT DE PIERRE 1-2 POUCES POUR REPARATION DE REMOUS ROUTIERS PRINTANIER

ATTENDU QUE le service des travaux publics prévoit, comme à chaque printemps, devoir procéder à la réparation de remous routiers, que de la pierre 1-2 pouces est requise pour ces travaux, que la quantité qui sera requise est à ce moment inconnue.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de pierre 1-2 pouces conditionnellement à l'autorisation préalable du directeur général. **Adopté.**

12.2 TRANSPORT POUR LE RETOUR DU TRACTEUR (BEAULIEU) FORD

ATTENDU QU'en référence à la résolution 2020-02-042, le tracteur Ford doit être rapatrié de Le Bic suite au remplacement du souffleur.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Tapp et résolu unanimement, d'autoriser la somme de 1 500 \$ pour le rapatriement du tracteur Ford. Adopté.

13. COMITÉ DES ÉLUS

M. Alexandre Dubuc-Ringuette rappelle que l'activité de glisse se tiendra samedi le 7 mars 2020 à compter de 13h. Les départs se feront derrière la caserne incendie.

Mme Chantale Thivierge a assisté à réunion de l'Office d'habitation des Appalaches.

14. CORRESPONDANCES DU MAIRE

M. Dave Lachance rappelle qu'à la fin de l'administration provisoire de l'automne dernier, Me Joseph-André Roy de la Commission municipale du Québec a recommandé la formation sur les rôles et responsabilités des employés et des élus municipaux. Le directeur général contactera la MAMH pour la formation destinée aux élus, et Me Anne-Marie Lessard pour la formation destinée aux employés municipaux.

15. PERIODE DE QUESTIONS ET 16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune question et aucune affaire nouvelle.

17. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h47.

Adopté.

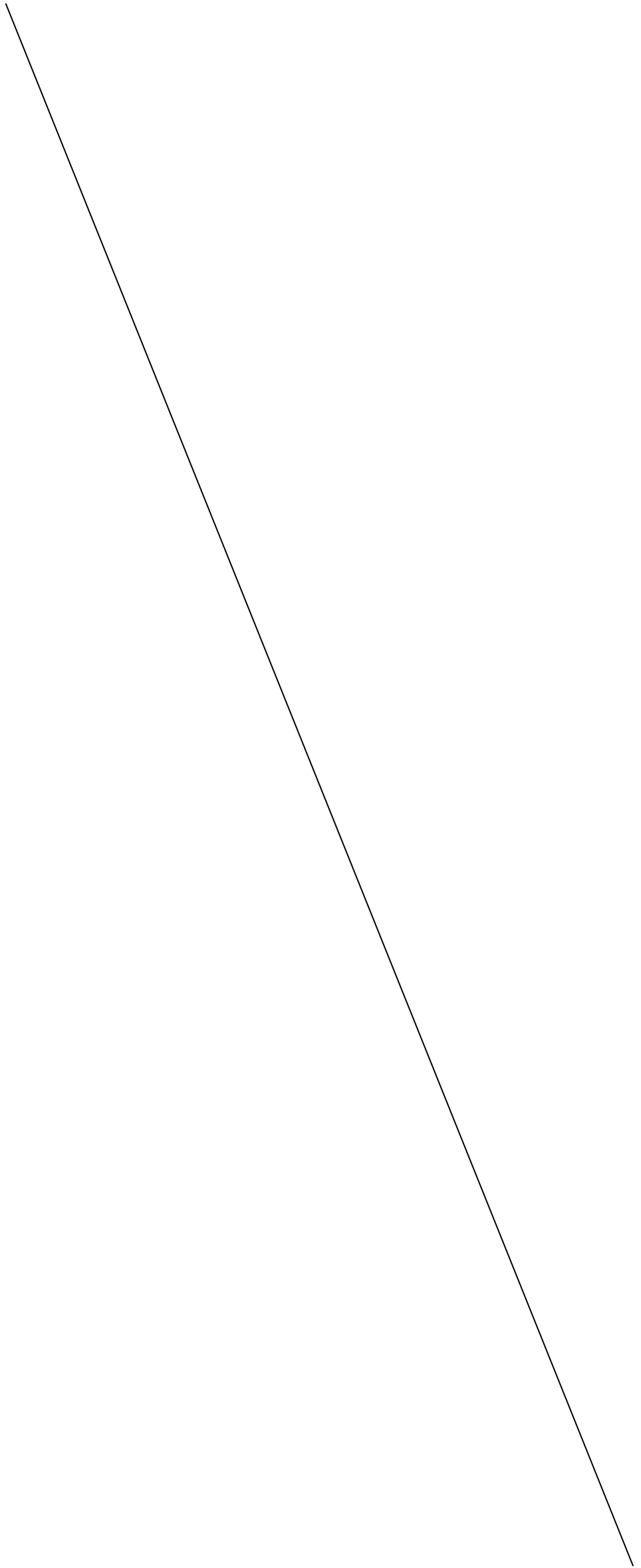
Dave Lachance, maire

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Dave Lachance, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution
ou annotation





N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

